

❖ Les finances

▪ Préambule

Les budgets de ces dernières années sont marqués par une dégradation progressive et de plus en plus significative des contributions de l'état aux ressources des communes et intercommunalités :

- Diminution des Dotations de l'Etat. Dotation Générale de Fonctionnement (DGF): 49 670 € en 2015 en baisse de 14% / 2014 et 17,5 % / 2013
- Augmentation programmée du Fonds de Péréquation Inter Communal (FPIC): prélèvement de solidarité qui passe de 5 730 € en 2014 à 9 807 € en 2015.

Les plans d'économie menés par l'état (voir plus bas « Réforme Territoriale »), s'accompagnent en même temps d'augmentations ou de transferts de charges vers les communes et l'intercommunalités, comme par exemple la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ou la prise en charge au niveau de l'intercommunalité de l'instruction des demandes d'urbanisme.

Tout ce mouvement général pousse les communes à rechercher les économies, avec notamment plus de démarches communes pour mutualiser et diminuer les coûts lorsque c'est possible, afin de maintenir le meilleur niveau de services et de capacité d'investissements possibles.

Le budget qui sera prochainement établi pour 2016, sera donc marqué par ce contexte nouveau, et à ce titre probablement un des derniers que la commune élaborera de manière indépendante. L'avenir budgétaire sera progressivement aux couleurs de périmètres communaux et intercommunaux qui sont appelés à évoluer, entraînant de fait une évolution des règles d'imposition locales communales et intercommunales (vers une centralisation progressive de la collecte de l'impôt et la redistribution des budgets)

▪ Le Budget 2015

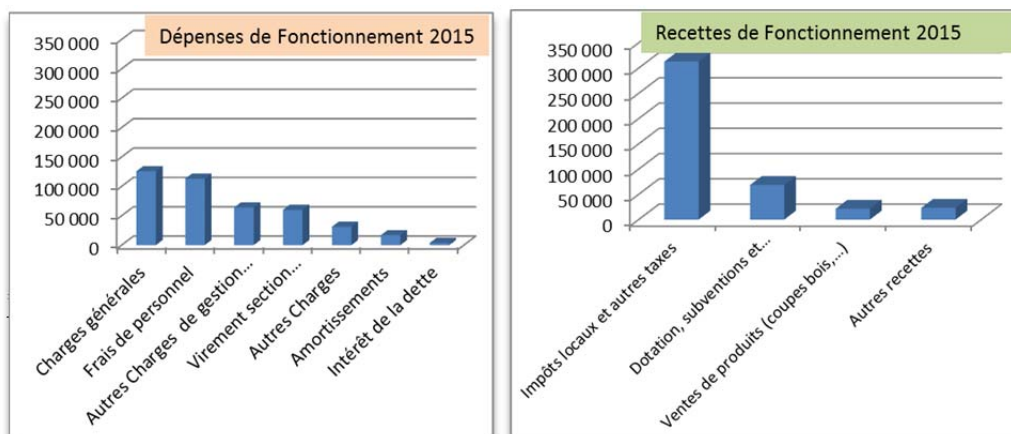
Référence : situation des comptes au 31/12/2015 (Trésorerie de Thônes)

Cumuls annuels pour le Budget Principal, pour les 2 Budgets de FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENTS

FONCTIONNEMENT	Réalisé 2014	Réalisé 2015	INVESTISSEMENTS	Réalisé 2014	Réalisé 2015	CUMUL 2015
Dépenses	316 545	414 357	Dépenses	178 513	94 298	508 655
Recettes	491 150	426 086	Recettes	245 941	446 159	872 245

· Le Budget de Fonctionnement

Principaux postes



Fiscalité locale communales (Impôts et Taxes) :

- TH (part communale)
- TFB, TFNB
- CFE (Contribution Foncière des Entreprises)

Représente 38.4 % des recettes de fonctionnement de la commune

Mais diminution des Dotations de l'Etat (DGF), et augmentation de l'impôt « solidarité » (FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal)

Taux de contributions directes 2015

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante.	Variation de taux / N-1	Produit voté par l'assemblée délibérante	produit / N-1
Taxe d'habitation	561 600,00	2,20%	14,10%	0 %	79 186,00	77 028,00
TFPB	480 800,00	6,84%	9,50%	0 %	45 676,00	42 741,00
TFPNB	20 300,00	-1,01%	38,69%	0 %	7 854,00	7 893,00
CFE	191 300,00	2,58%	20,29%	0 %	38 815,00	37 821,00
TOTAL	1 254 000,00	0,97%			171 531,00	165 483,00

Principaux postes de charges à caractère général :

- Energie électricité : 11 135 €
- Combustibles : 3 518,15 €. *Coût divisé par 2,5 depuis la réhabilitation de l'école en 2013*
- Fournitures (dont fournitures scolaires) : 16 821,59 €
- Entretien bâtiments publics : 16 792,82 €
- Entretien voirie : 22 292,27 €
- Bois et Forêts : 6 633,00 €
- Voyages déplacements réceptions (dont journée des anciens) : 7 742,95 €
- Taxes foncières : 5 176,00 €

Frais de Personnel :

Personnel communal : 3,3 ETP (Equivalent Temps Pleins)

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)			1,00	1,00	0,85		0,85
Adjoint Administratif 2ème Classe	C		1,00	1,00	0,85		0,85
FILIERE TECHNIQUE (b)			6,00	6,00	1,70	0,75	2,45
Adjoint Technique 2ème Classe	C		6,00	6,00	1,70	0,75	2,45
TOTAL GENERAL (a+b)			7,00	7,00	2,55	0,75	3,30

Nb: augmentation des heures financées par la commune pour satisfaire aux besoins des nouveaux rythmes scolaires

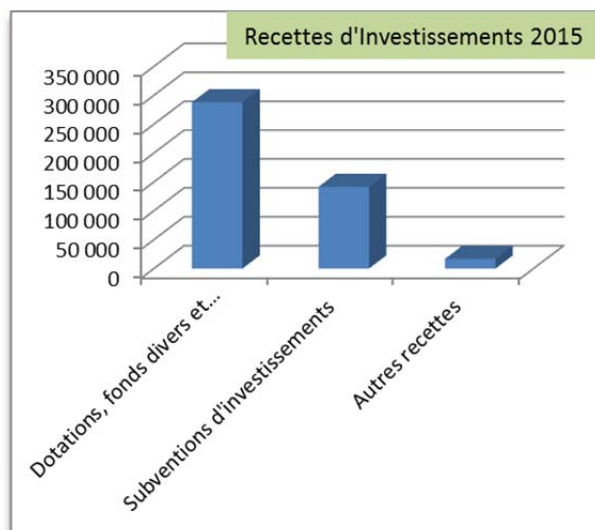
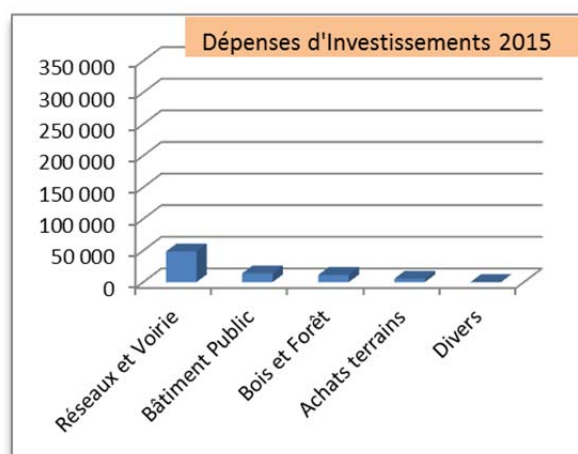
Subventions versées aux associations :

Le principe d'attribution des subventions aux associations a été modifié en 2015, avec comme objectif de centraliser au niveau de la CCVT les demandes qui concernent les actions et activités en direction des jeunes, pour favoriser un traitement équitable entre les communes, notamment en ce qui concerne le sport pour les enfants mineurs.

L'endettement de La Balme :

L'endettement de La Balme est parmi les plus faibles du département (176,91 €/habitant en 2015). En effet la commune a toujours fait un usage modéré du financement bancaire pour faire face à ses besoins. Les programmes d'investissements à venir, conjugués à la diminution des capacités de financement nous conduiront à utiliser plus significativement ce recours bancaire.

· Le Budget d'Investissement



▪ Le Budget Annexe Eau et Assainissement

FONCTIONNEMENT	Réalisé 2014	Réalisé 2015	INVESTISSEMENTS	Réalisé 2014	Réalisé 2015	CUMUL 2015
Dépenses	40 513	44 403	Dépenses	87 228	240 901	285 304
Recettes	55 215	55 513	Recettes	23 939	260 086	315 599